Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601899-20251211-2025_64-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025/64

Date de convocation :
05 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	*13*
Présents :	*12*
Absents représentés :	*1*
Absents excusés :	*-*

L'an deux mil dix-vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. GUILLARD André, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, M. LE CALLONNEC Stéphane.

ÉTAIT ABSENTE REPRESENTÉE :
Mme MOUELO Valérie donne son pouvoir à Mme GICQUEL Claudine.

Mme VÉRA Aurélie a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :
Avis du CM sur le projet de parc éolien Guégon Caranloup.

****

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande d'avis sur le projet éolien de Guégon Caranloup déposé par la société PE GUEGON CARALOUP et précise que ce parc comprend 3 éoliennes (2 à Guégon, 1 à Guéhenno) et 1 poste de livraison (Buléon).

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique est cours depuis le 19 novembre et jusqu'au 22 décembre 2025 à 17h.

La commissaire enquêtrice tiendra des permanences en mairie de Buléon, Guéhenno et Guégon les :

- Mercredi 19 novembre, de 9h à 12h, en mairie de Guégon
- Mercredi 26 novembre, de 9h à 12h, en mairie de Guéhenno
- Vendredi 5 décembre, de 13h30 à 16h, en mairie de Buléon
- Jeudi 11 décembre, de 9h à 12h en mairie de Guéhenno
- Lundi 15décembre, de 9h à 12h en mairie de Buléon
- Lundi 22 décembre, de 14h à 17h, en mairie de Guégon

Pour une information complète, le registre est également disponible au lien suivant :
https://www.registre-dematerialise.fr/6443

Monsieur le Maire précise que les communes de Guégon et Guéhenno n'ont pas émis d'avis au projet mais qu'ils se positionnent de manière défavorable. Il est proposé de suivre le même avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

EMET un avis DEFAVORABLE sur le projet éolien DE GUEGON CARANLOUP

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac